



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

# *Interdiction de consommer et de vendre des boissons alcoolisées sur l'espace public*

Divers désordres (violences, tapage) ont été constatés ces dernières semaines sur la voie publique, notamment lors des manifestations estivales et lors des Jeudis niortais. Face à ces excès de consommation de boissons plus ou moins alcoolisées, Geneviève Gaillard, Maire de Niort, a pris un arrêté afin que ces comportements ne deviennent pas une habitude.

La consommation et la vente de boissons alcoolisées sont désormais interdites sur l'espace public, en dehors des terrasses de cafés, restaurants et établissements de même nature dûment autorisés, dans un périmètre élargi qui s'étend de la place du Roulage au parking de Bessac en passant par les placettes du CAC, le square Clouzot, l'îlot Saint-Jean, les rues piétonnes, le jardin des Plantes et la place de la Brèche.

Il va sans dire que suite à la publication de cet arrêté, des contrôles pourront être effectués par la Police nationale sur les lieux concernés. Geneviève Gaillard appelle les Niortais, et en particulier les jeunes, à se comporter de façon responsable, à respecter autrui, et à ne mettre en danger ni leur vie ni celle des autres. Faire la fête est un besoin social auquel nous devons tous avoir accès. Le Maire de Niort ne souhaite pas que ces fêtes soient détournées de leur objet ou entachées par des incivilités qui nuiraient à leur vocation première.

---

Cabinet du Maire

Mairie de Niort – Hôtel de ville – place Martin-Bastard – BP 516 – 79022 NIORT Cedex

Geoffroy Michel, Directeur – ☎ 05 49 78 73 13 – Fax : 05 49 78 74 17 – E-mail : [geoffroy.michel@mairie-niort.fr](mailto:geoffroy.michel@mairie-niort.fr)

Isabelle Jeannerot, Contact Presse – ☎ 05 49 78 73 68 – E-mail : [isabelle.jeannerot@mairie-niort.fr](mailto:isabelle.jeannerot@mairie-niort.fr)